

Présentation sur le thème du dossier politique n° 20, 24 août 2009

Loi sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles

Le projet n'atteint pas les objectifs fixés

Contexte

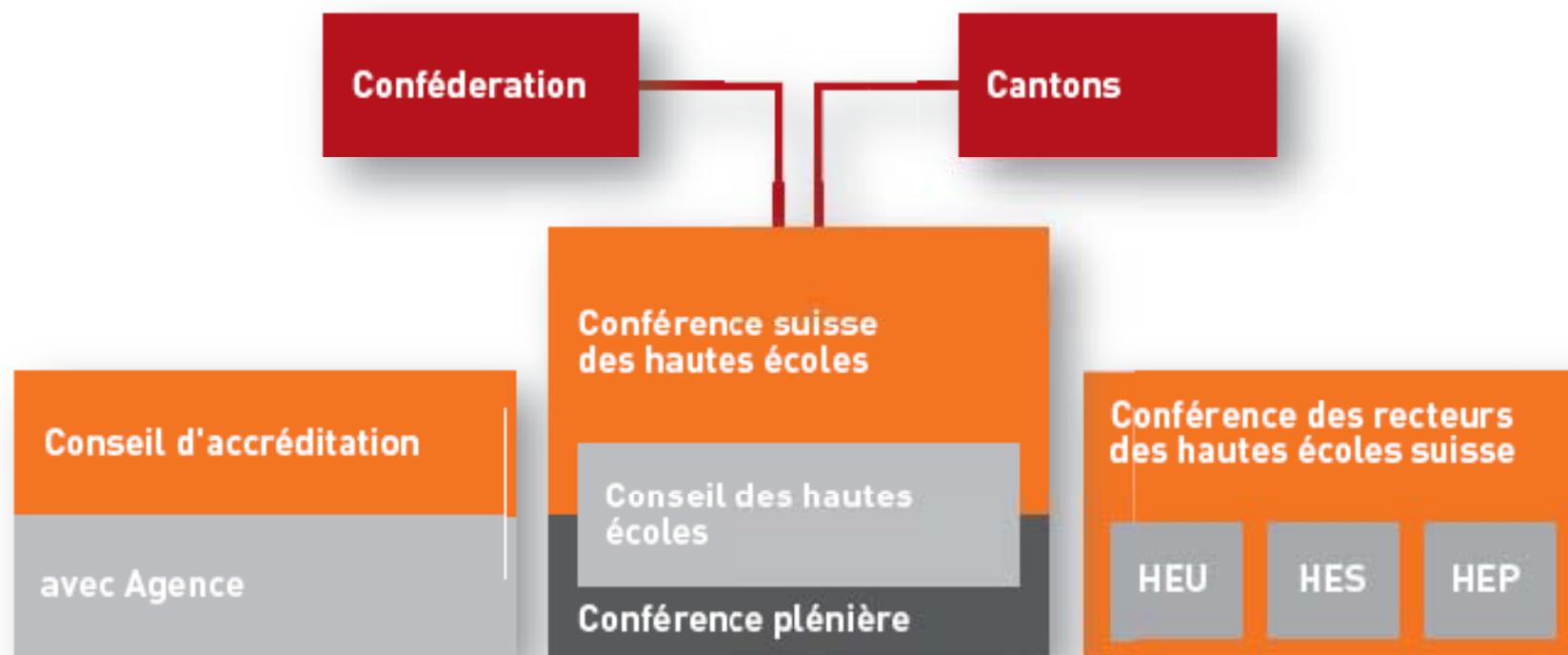
La loi sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE) a pour objectif de mettre en œuvre l'article constitutionnel sur l'éducation au niveau tertiaire. Le Conseil fédéral a soumis un projet de loi à l'Assemblée fédérale.

Ce que la LAHE change

- ▶ Trois nouveaux organes communs :
 - *La Conférence suisse des hautes écoles*
 - *Une assemblée plénière (26 cantons et la Confédération)*
 - *Un Conseil des hautes écoles (14 cantons responsables et la Confédération)*
 - *La Conférence des recteurs des hautes écoles suisses*
 - *Le Conseil d'accréditation et l'Agence suisse d'accréditation*
- ▶ Assurance de la qualité uniforme
- ▶ Nouvelles directives en matière de financement

Organisation des hautes écoles

Trois organes sont chargés de la planification et de la coordination dans le domaine des hautes écoles



Source : Documentation de base, Secrétariat d'État à l'éducation et à la recherche

Objectifs de la LAHE

- ▶ Créer des conditions-cadre avantageuses pour un enseignement et une recherche de qualité élevée
- ▶ Encourager la définition de profils clairs, la concurrence entre les hautes écoles et la concentration de l'offre
- ▶ Accroître la mobilité entre les institutions
- ▶ Uniformiser les structures, les degrés et la transition des uns aux autres
- ▶ Créer une loi applicable à l'ensemble de la Suisse
- ▶ Intensifier la concurrence et supprimer des distorsions de concurrence

Raison pour lesquelles la LAHE ne peut atteindre ses objectifs

► *Problème n° 1 : Restriction de l'autonomie des hautes écoles*

La loi définit certes l'autonomie des hautes écoles comme une priorité. Toutefois, aucune mesure concrète n'est prévue pour la renforcer. Le fait que le Conseil des hautes écoles définisse le profil des hautes écoles est contraire à l'idée même d'autonomie. Celle-ci sera garantie à condition que les collectivités responsables des hautes écoles soient contraintes de mettre en place une structure de bonne gouvernance.

Raisons pour lesquelles la LAHE ne peut atteindre ses objectifs

► *Problème n° 2 : Position dominante des cantons*

L'assemblée plénière compte 26 représentants cantonaux et le Conseil des hautes écoles 14. Les cantons sont surreprésentés par rapport à la Confédération qui est représentée par une seule personne. Et ce, même si la Confédération dispose d'un droit de veto : dans la pratique, il sera extrêmement difficile de défendre les intérêts de la Confédération face aux 26 représentants cantonaux.

Raisons pour lesquelles la LAHE ne peut atteindre ses objectifs

► *Problème n° 3 : Indépendance insuffisante du conseil d'accréditation*

La Conférence des hautes écoles édictera non seulement les prescriptions relatives aux procédures d'accréditation et à l'accréditation, mais elle élira aussi les membres du conseil d'accréditation. Les hautes écoles actuelles et les responsables cantonaux peuvent refuser l'accréditation de nouvelles institutions ou d'institutions privées par réflexe protectionniste.

Raisons pour lesquelles la LAHE ne peut atteindre ses objectifs

- ▶ *Problème n° 4 : L'excellence n'est pas placée au premier plan*

Les calculs se fondent uniquement sur des grandeurs quantitatives. Le nombre d'étudiants et de diplômes décernés peuvent être utilisés comme indicateur. En conséquence, les universités s'efforceront d'attirer le plus d'étudiants possible ou de permettre au plus grand nombre d'entre eux de décrocher un diplôme.

Raisons pour lesquelles la LAHE ne peut atteindre ses objectifs

- ▶ *Problème n° 5 : Pas de droit de vote pour les entreprises alors qu'elles embauchent la majorité des diplômés*

Le message prévoit une participation de l'économie à titre consultatif. Cependant, elle ne possèdera pas de droit de codécision. Ce sont pourtant les entreprises qui embauchent la majorité des jeunes diplômés. Les exigences du marché du travail doivent être prises en compte lors de la prise de décisions posant des jalons importants dans le domaine des hautes écoles.

Raisons pour lesquelles la LAHE ne peut atteindre ses objectifs

► *Problème n° 6 : Les EPF à la merci des politiques cantonales*

La loi définit les ressources disponibles pour l'enseignement – pas celles pour la recherche ou les EPF. Cette modification peut se révéler dangereuse si la pression sur les coûts s'accroît. En effet, dès lors qu'une partie des ressources sont affectées, les économies ne sont possibles que sur les autres postes. Les EPF et la recherche (FNS, CTI) pourraient en faire les frais.

Raisons pour lesquelles la LAHE ne peut atteindre ses objectifs

- ▶ *Problème n° 7 : Le projet prend des airs d'économie planifiée au lieu de miser sur la concurrence*

L'article constitutionnel ne prescrit pas une planification et une coordination aussi poussée que celles prévues dans la LAHE. La loi intègre passablement d'éléments d'économie planifiée au lieu de renforcer la concurrence.

Conclusion

- ▶ L'excellence, l'autonomie et l'orientation marché doivent être la priorité quelle que soit la politique en matière de hautes écoles.
- ▶ Ce changement structurel ne doit pas être décidé par les organes administratifs du domaine de l'éducation ou des organes politiques, il doit être induit par un financement axé sur les performances et l'autonomie des hautes écoles.
- ▶ Le projet de loi conserve les acquis, favorise le nombre plutôt que le niveau des étudiants et restreint l'autonomie des hautes écoles.
- ▶ economiesuisse rejette le projet de LAHE et demande qu'il soit revu en profondeur.

Personne de contact



Rudolf Minsch,

Responsable Politique économique et formation

Téléphone : 044 421 35 35

rudolf.minsch@economiesuisse.ch

Sacha Roth

Collaborateur scientifique Politique économique et formation

Téléphone : 022 786 66 81

sacha.roth@economiesuisse.ch